

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Arruda

<https://www.cadre21.org/membres/da445a63b23fc38f2c12f1e0>

Date d'obtention : 2024-02-21 14:54:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il y a tout un protocole à suivre. Protocole qui est clair, précis et qui est rapide. Que l'on agit rapidement auprès de tous les élèves impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Comme c'est un protocole clair, il n'y aura pas d'ambiguïté sur qui fait quoi et comment on le fait.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Selon la nature de l'évènement, j'aurais à suivre les étapes autant pour les victimes que pour ceux qui partagent des images de nature sexuelle. Mon intervention sera basée sur le respect de l'intégrité de la victime qui s'est confié à moi tout en suivant le protocole fourni par le programme.